



Snes, Enclos des Lys, bat B
585 rue de l'Aiguelongue
34090, Montpellier
s3mon@snes.edu

Affectation IUFM MONTPELLIER 2009

Chèr(e) collègue,

Vous venez d'être affecté(e) dans l'académie de Montpellier.

Les centres de formation sont, selon les disciplines, Montpellier, Nîmes et Perpignan.

Nous vous conseillons donc, avant d'émettre vos vœux, d'aller consulter sur le site IUFM (www.montpellier.iufm.fr) la liste des formations et leur localisation. Vous y trouverez également des informations précieuses sur les pièces administratives à fournir et sur les procédures de rentrée.

Pendant l'année scolaire, le SNES assurera des permanences dans tous les sites pour vous renseigner et vous conseiller.

Pour saisir vos vœux vous devez vous connecter sur <https://bv.ac-montpellier.fr/sava> entre le lundi 17 août 2009 à 10 heures et le jeudi 20 août 2009 à 12 h. Attention le délai est très court !

Vous devez saisir **4 vœux « communes » et 2 vœux « départements »**.

La commission d'affectation est prévue le lundi 24 août 2009 en présence de représentants du SNES.

Prenez contact le plus rapidement possible avec votre établissement. Vous y effectuerez votre stage en responsabilité (8 heures cette année).

Calendrier indicatif : la **rentrée administrative** est prévue le vendredi 28 août 2009 à 8h30 à l'IUFM de Montpellier pour tous les stagiaires de l'Académie, la **rentrée sur les sites** le lundi 31 août à 9 h, et la **rentrée dans votre établissement** de stage le mardi 1er septembre.

Vous pouvez nous contacter par mail s3mon@snes.edu (ou par téléphone au 04 67 54 10 70).

En cas d'extrême urgence, adressez-vous à Marc Moliner, responsable IUFM académique, au 06 80 87 79 76 (moliner.marc@wanadoo.fr).

Bien cordialement

Marc Moliner



*Fiche syndicale de suivi
Affectation, IUFM Montpellier 2009*

- Nom, prénom :
- Discipline :
- Adresse :
- Téléphone :
- Mail :

Vœux formulés :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.

Barème :

- décile (classement au concours) :
- Situation familiale : marié (ou pacsé), enfants :
- Remarques éventuelles :

N'oubliez pas de nous faire parvenir, avec votre fiche de suivi, toutes les pièces justificatives dont vous disposez (Pacs, mariage, livret de famille, attestation professionnelle du conjoint ...)